**Ewald Frank – sur la polygamie**

lettre circulaire 20 — Janvier 1980 p8

**LA VIE PERSONNELLE**Nous voulons considérer rapidement la vie personnelle de quelques prophètes et hommes de Dieu. Nous pourrons alors constater que malgré les grandes expériences qu’ils ont faites, ils sont demeurés des humains. Ils n’ont pas été épargnés par les problèmes qui se rencontrent dans cette vie. Nous examinerons d’un peu plus près maintenant la relation qu’il y a entre hommes et femmes, du point de vue biblique. Les personnes qui ont été saisies par l’esprit de ce siècle, et par l’égalité des droits de la femme, ne feront que secouer la tête à propos de ce que la Parole de Dieu déclare. Que ce soit Paul ou Branham, les prophètes ou les apôtres, tous ont parlé et écrit unanimement sous l’inspiration du même Esprit. Celui qui lit les épîtres aux Romains ou aux Hébreux pourra tout particulièrement constater combien souvent on se rapporte à l’Ancien Testament. La Parole de Dieu n’est pas assujettie aux changements d’époques. Les **serviteur**s de Dieu n’avaient pas besoin d’exercer une politique religieuse dans l’Eglise. Ils n’organisaient point de discours électoraux, ne recherchaient point la faveur des femmes ou des hommes; ils avaient la faveur de Dieu, et cela leur suffisait. Ils nous laissèrent ce qu’ils avaient reçu du Seigneur.
**L’heure est venue où hommes et femmes doivent prendre la place que Dieu leur a assignée.**
Sans cela, l’Eglise de Jésus-Christ ne peut être achevée. Chaque parole de Dieu a force de loi, et Elle est obligatoire. Même les lois civiles du vingtième siècle ne peuvent annuler la Parole de Dieu.
Le ciel et la terre passeront, mais la Parole de Dieu demeure éternellement.
“L’homme n’a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l’homme; et l’homme n’a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l’homme” (1 Cor. 11.8,9).
**Après avoir lu la prédication sur Mariage et Divorce, plusieurs ont conclu que frère Branham voulait introduire la polygamie. Loin de là! A Dieu ne plaise! Il est vrai qu’il a pris des exemples tirés de la Parole de Dieu pour montrer que la position de l’homme était autre que celle de la femme.** Nous allons juste mentionner ici quelques événements, pour une meilleure compréhension, et chacun pourra les méditer dans la prière devant Dieu. Selon notre compréhension traditionnelle, de grands hommes de Dieu se sont rendus coupables de certaines choses. S’ils avaient vécu de nos jours, il y a déjà longtemps qu’ils seraient tombés sous le jugement et auraient eu une bien mauvaise réputation. On aurait contesté leur **ministère**, on leur aurait même interdit de prêcher, et mis en question leur vocation. Pour ceux qui sont réellement spirituels, la parole de l’apôtre Paul est toujours valable: “Ainsi, dès maintenant, nous ne connaissons personne selon la chair…” (2 Cor. 5.16).
Avec la permission de Dieu, certaines choses sont arrivées dans leur vie. Cependant, leurs expériences sont pour nous un témoignage vivant de l’action surnaturelle de Dieu.
Au sujet de la vie personnelle des pères de la foi, il est écrit: “… Abraham donna tous ses biens à Isaac. Il fit des **dons** aux fils de ses concubines…” (Gen. 25.1-6). Il faut espérer que tous conservent le respect envers Abraham, en présence de ce qui nous est relaté ici. Il était un prophète, un homme que Dieu visita personnellement, avec lequel Il parla comme un ami, avec lequel Il prit un repas, auquel Il fit des promesses, et avec qui Il conclut une alliance (Gen. 18).
C’était un homme de foi et d’obéissance, sans reproche devant Dieu. Une grande partie de l’histoire du salut est liée à la personne d’Abraham.
Au sujet de la vie personnelle de Moïse, qui est le plus grand prophète de l’Ancien Testament, et qui est comparé directement à Christ (Deut. 18.18), il nous est dit: “Marie et Aaron parlèrent contre Moïse au sujet de la femme éthiopienne”. C’est pendant le voyage dans le désert que Marie, la prophétesse, et Aaron, le sacrificateur, péchèrent contre Dieu parce qu’ils avaient parlé parmi le peuple contre Moïse à cause de cette affaire. Marie fut frappée de lèpre et ne put rentrer dans l’assemblée qu’après que Moïse eût intercédé pour elle, et que sa guérison se fut accomplie.
C’est seulement après cela que l’assemblée put se remettre en marche et poursuivre son voyage.
“Ils dirent: Est-ce seulement par Moïse que l’Eternel parle? N’est-ce pas aussi par nous qu’il parle?”. Ne pense-t-on pas et ne dit-t-on pas la même chose aujourd’hui? Ils semblaient être dans leur droit auprès de Dieu, quant à leur position. Cependant, il existe une grand différence entre, d’une part, Dieu qui parle simplement à un homme, et d’autre part Dieu qui par la Parole qu’Il adresse à quelqu’un, l’oblige à rendre un **service** dans l’immédiat, et à assumer une tâche bien définie. Celui qui parle contre un **serviteur** de Dieu s’éloigne du camp de l’assemblée; il doit cependant revenir, s’il fait partie des “appelés hors de”. Personne n’a méprisé Moïse à cause de ce qu’il avait fait: n’était-il pas l’homme le plus doux de la terre? Dieu ne le blâma point.
Qu’en était-il de la vie personnelle de Jacob? “Les fils de Jacob étaient au nombre de douze.
Fils de Léa: … Fils de Rachel: … Fils de Bilha: … Fils de Zilpa:…” (Gen. 35.23-26).Jacob avait fait plusieurs expériences avec Dieu. Il devint Israël, le père des douze tribus de ce peuple que le Seigneur avait élu pour être Sa propriété particulière. Dieu n’a rien reproché à Abraham, ni à Moïse, ni à Jacob, et pas davantage à d’autres. Tous ces hommes étaient-ils des transgresseurs, ou bien recevaient-ils la Parole? Etaient-ils en relation avec Dieu? Etaient-ils saints, des prophètes marchant avec Dieu? Oui, c’est ce que Dieu témoigna. Personne ne pourrait croire que ce soit possible, si nous continuions à parler de la vie personnelle de ces grands hérauts de Dieu.
Il est question de la vie de David, autant dans l’Ancien que dans le Nouveau Testament. Dans les deux, il occupe beaucoup de place. Jésus-Christ est désigné comme étant le Fils de David.
Celui qui, du point de vue humain, porterait sur lui un jugement ne lirait plus aucun psaume.
Serait-il possible que Dieu voie les choses différemment de nous? Il n’a retenu contre David qu’une seule chose qui était contre Sa Parole, comme l’Ecriture nous le rapporte: “Car David avait fait ce qui est droit aux yeux de l’Eternel, et il ne s’était détourné d’aucun de ses commandements pendant toute sa vie, excepté dans l’affaire d’Urie, le Héthien” (1 Rois 15.5).

---------------------------------------------------

Lettre circulaire 31 — Janvier 1985 7

**MISE AU POINT** A cause des rumeurs qui sont colportées de-ci de-là, il est nécessaire que la déclaration suivante soit faite: moi-même, pas davantage que d’autres frères de Krefeld, n’avons ici ou en aucun autre lieu jamais prêché la polygamie. D’autre part j’ai rencontré des personnes qui m’ont demandé: «Comment comprends-tu ‹Mariage et divorce›?». Ma réponse a été, et elle demeurera toujours la même: «Je crois cela tel que l’Ecriture l’enseigne et comme frère Branham l’a exposé».
**Malgré cela il est arrivé que ceux qui avaient fait la demande prétendirent que moi-même ou les frères de Krefeld soutiendraient la doctrine de la polygamie. Cela n’a jamais été, cela n’est pas, et cela ne sera jamais.**
A ce qu’on dit il subsiste sur ce thème encore et toujours un manque de clarté, bien que tout ait été dit à ce sujet. Chacun devrait commencer, et aussi terminer, là où la Parole de Dieu le fait. Les passages correspondants des Ecritures devraient être lus soigneusement en employant le contexte qui l’accompagne.
Au fond, nous n’avons pas besoin de l’instruction pour nous aider **mais ce qui est nécessaire, c’est d’avoir un profond respect devant Dieu et Sa Parole.** Sans s’en rendre compte les gens se tiennent loin de ce que Dieu a dit et ils vont reprendre les anciennes traditions.
Ce que Dieu a permis à Moïse de dire, et ce qu’Il a ordonné par le moyen de Paul peuvent être lus dans les Saintes Ecritures. La prédication Mariage et divorce est également à la disposition de chacun. Selon les paroles mêmes de frère Branham, tout l’exposé, et non pas seulement le commencement et la fin, étaient “AINSI DIT LE SEIGNEUR”. Nous devrions nous garder d’ajouter ne serait-ce que la plus petite chose ou modifier quoi que ce soit aux déclarations de frère Branham, pas plus qu’à ce qui se trouve dans la Parole de Dieu. Il n’est même pas nécessaire de faire un commentaire là-dessus.
Ceci est le problème le plus ancien, nous reportant à la séduction d’Eve par le serpent et par là même nous ramenant au premier adultère. C’est la raison pour laquelle le diable fait tous ses efforts pour empêcher la clarté de pénétrer dans le coeur et la pensée des gens. Si malgré l’enseignement approfondi un manque de clarté subsiste, cela ne peut être que dans les personnes qui se rendent inaccessibles à la Vérité. **Lorsque nous affirmons croire la Parole de Dieu nous ne pouvons pas choisir ce que nous voulons croire ou pas. Nous sommes tenus de croire de tout coeur chaque Parole de Dieu. Par l’enseignement Divin, le simple devient plus sage que les scribes.**
Comme dans tout enseignement nous trouvons aussi pour ce Message des positions extrêmes.
Certains prétendent que maintenant déjà nous serions corporellement dans l’état qui a précédé la chute, c’est-à-dire que nous aurions été ramenés au commencement, avant la transgression.
Dorénavant les femmes doivent mettre au monde leurs enfants sans douleur et les enfants de parents noirs doivent rester blancs. Cela signifie que Christ nous a ramenés au commencement.
Ces choses sont exposées d’une manière tellement habile et claire, et pourtant ceux qui enseignent ou croient cela savent que ce n’est pas la réalité mais de l’imagination.
**Cependant, par l’Esprit de Dieu nous pourrons mettre chaque Parole à sa juste place si nous sommes humbles et sincères.** Du point de vue Divin, la rédemption est parfaitement accomplie, la mort est vaincue ainsi que l’enfer. Cependant l’enfer et la mort existent encore. Ce n’est qu’au retour du Seigneur que nos **corps** seront transmués. En 1 Corinthiens 15.54 il est écrit: “Or quand ce corruptible aura revêtu l’incorruptibilité, et que ce mortel aura revêtu l’immortalité, alors s’accomplira la parole qui est écrite: La mort a été engloutie en victoire”.
D’autre part certaines personnes ont la pensée que le seul but de la prédication sur le mariage et le divorce aurait été de prononcer le pardon à l’égard des personnes, hommes et femmes, qui à plusieurs reprises avaient été divorcées et remariées. Certainement que c’était un point culminant et décisif dans la prédication. Un fardeau était enlevé du coeur de tous ceux qui si longtemps s’étaient torturé l’esprit à cause de cela. Maintenant, sur l’injonction du Seigneur, la réponse décisive leur avait été apportée, c’est-à-dire que le pardon leur était accordé. En aucune autre rencontre les larmes de joie n’ont autant coulé ni la louange ne s’est autant élevée de coeurs reconnaissants.
Cependant celui qui lit attentivement cette prédication constatera qu’elle contient encore davantage. Bien des déclarations de frère Branham causent de la peine à certains; et même les exemples qu’il emploie provoquent des objections de leur part. De l’avis de quelques-uns il n’aurait même pas lu les passages bibliques justes. D’autres proclament tout haut que cette prédication n’aurait absolument pas dû être publiée Mais tout n’est-il pas entièrement éclairé du point de vue biblique et rendu bien compréhensible? Pourquoi cela ne devrait-il pas être réel? Uniquement parce que cela ne conviendrait pas à notre pensée religieuse? L’exposé d’un cas est d’une grande importance pour l’appréciation que l’on doit en donner. Les esprits sont partagés, mais aucun de nous ne peut continuer à suivre les ornières défoncées des voies dénominationnelles. **A cause de cela nous sommes contraints à considérer toutes choses du point de vue biblique afin de distinguer ce qui est juste de ce qui est faux, où et quand il s’agit d’un péché, c’est-à-dire d’une transgression. Nous devons comprendre une fois pour toutes que le péché est la transgression de la loi de Dieu; sans la transgression de la loi il n’y a point de péché. Paul écrit dans Romains 7.7: “Mais je n’eusse pas connu le péché, si ce n’eût été par la loi…”. L’Esprit de Dieu nous convainc de péché sur la base de la loi et du commandement. Dans Romains 4.7 il est dit: “Bienheureux ceux dont les iniquités ont été pardonnées et dont les péchés ont été couverts”. Un Seul est législateur et juge (Jacq. 4.12).** Il ne peut pas juger par le droit du plus fort, mais uniquement conformément à Son propre Livre de la loi. Christ est né sous la loi afin de délivrer ceux qui étaient jugés par elle. Il a pris la malédiction de la loi sur Lui-même afin que nous puissions nous en aller libres.
Dans l’Ancien et le Nouveau Testament Dieu a donné des directives aussi bien pour les choses du domaine naturel que surnaturel. Aucun d’entre nous ne peut affirmer qu’il puisse déjà comprendre toutes choses, et mettre à sa place tout ce qui nous est dit dans la Parole. Nous voulons considérer deux passages de l’Ecriture qui semblent être parfaitement contraires. Comme nous le verrons le Seigneur commande des choses dont nous n’arrivons pas à déterminer l’emplacement avec notre seule compréhension. Dans Genèse 2.24 Dieu dit: “C’est pourquoi l’homme quittera son père et sa mère, et s’attachera à sa femme, et ils seront une seule chair”.
Cette déclaration se rapporte au commencement et fut faite avant la chute, immédiatement après qu’Eve ait été prise du côté d’Adam. Le Seigneur Jésus s’est référé à ce passage dans Matthieu 19 lorsqu’Il dit: “Ce donc que Dieu a uni, que l’homme ne le sépare pas”. Plus tard le Seigneur donne dans la loi différentes directives, dont par exemple celle concernant la libération du **serviteur** hébreu, dans Exode 21.2-10. La septième année il pouvait s’en aller librement, mais les conditions liées à cet événement sont incompréhensibles selon le point de vue que nous avons aujourd’hui. Au verset 4 il est dit: “Si son maître lui a donné une femme, et qu’elle lui ait enfanté des fils ou des filles, la femme et ses enfants seront à son maître, et lui, il sortira seul”. On pourrait demander ici: de quel droit une famille peut-elle être déchirée aussi brutalement? Comment pouvons-nous accorder ces deux passages de l’Ecriture? Il n’existe aucun homme sur la terre qui ait le droit de blâmer les décisions du Seigneur. Si l’homme se décidait à rester chez son maître à cause de sa famille, son oreille était percée, et par cela il était condamné à rester esclave toute sa vie (v. 6).
Il est compréhensible que William Branham devait exposer qu’après la chute par le péché une autre alliance avait été faite. Ceci est en outre confirmé par d’autres passages bibliques et par la pratique. Il y en a qui pensent tout haut et disent: «Mais c’était dans l’Ancien Testament!». C’est juste, et Dieu soit remercié qu’aujourd’hui il n’en soit plus ainsi. Cependant, nous avons affaire au Dieu vivant, car «**Yahwe de l’Ancien Testament est Jésus du Nouveau Testament»**. En principe, dans une chose aussi importante, ne doit-Il pas toujours dire la même chose? Dans Deutéronome 24.1 le Seigneur permet à l’homme de faire une lettre de divorce à sa femme. Mais il n’existe pas un seul endroit où le même droit soit accordé à la femme. En abordant cette parole le Seigneur Jésus aggrave la chose en disant: “Mais moi, je vous dis que quiconque répudiera sa femme, si ce n’est pour cause de fornication, la fait commettre adultère; et quiconque épousera une femme répudiée, commet adultère” (Mat. 5.32). Dans le Nouveau Testament il n’est pas non plus dit qu’elle puisse faire la même chose avec l’homme. Frère Branham insiste toujours à nouveau sur le fait que les choses suivent leur cours de la même manière. Que ce soit dans Matthieu 5.32; Matthieu 19.9; 1 Corinthiens 7.10 ou dans quelque autre passage que vous preniez, nous voyons que partout aussi dans le Nouveau Testament la différence ressort clairement entre l’homme et la femme.
Il n’y a qu’une exception. Paul écrit aux Corinthiens au sujet d’un couple dont l’un est incrédule: “Mais si l’incrédule s’en va, qu’il s’en aille; le frère ou la soeur ne sont pas asservis en pareil cas; mais Dieu nous a appelés à marcher dans la paix”. Dans ce cas les deux, le frère et la soeur, sont traités de la même manière, et la responsabilité de la faute revient à la partie incrédule. Une Lettre circulaire 31 — Janvier 1985 9 séparation qui a lieu pour motif de foi constitue l’exception. Visiblement ceux qui sont concernés n’avaient pas été unis par Dieu. Paul écrit plus loin: “Car que sais-tu, femme, si tu ne sauveras pas ton mari? ou que sais-tu, mari, si tu ne sauveras pas ta femme?” (1 Cor. 7.15,16). Dieu merci, l’apôtre n’était pas un bavard religieux qui ait eu pour chaque situation la prescription d’une recette brevetée ou qui aurait accablé ceux qui étaient déjà éprouvés.
Lorsque frère Branham fait cette déclaration: «Un homme peut renvoyer sa femme et en épouser une autre, mais la femme ne peut pas renvoyer son mari et en épouser un autre» [Mariage and Divorce, anglais p. 39]: «A man can put away his wife and marry another, but not the woman put away her husband and marry another»], cela s’accorde parfaitement avec les dispositions données dans les Saintes Ecritures.
Déjà en 1933 il lui avait été montré que les femmes abandonneront leur place. De nos jours il est bien question d’émancipation, d’égalité des droits, et les femmes se permettent des choses dans notre génération qui auraient été impensables durant les six mille ans qui se sont écoulés.
**Dieu soit loué pour toutes les précieuses soeurs qui ont trouvé la place juste vis-à-vis de leur mari. Elles n’ont aucun souci à se faire pour le jour où elles se tiendront devant le Seigneur.** Le bonheur et la bénédiction ne leur manqueront pas. Déjà sur la terre elles jouiront des choses célestes.
Certainement que la possibilité du divorce n’est pas recommandable à l’homme, sauf, cas échéant, par extrême nécessité. **Malheur à l’homme qui cherche un prétexte pour pouvoir faire cela! Malheur à la femme qui contraint son mari à faire cela!** Les femmes croyantes doivent bien prendre note du fait que Dieu leur a assigné une place de subordonnée (Gen. 3.16). Cela est aussi valable dans le Nouveau Testament (1 Cor. 14.34-36).
Dès qu’elles abandonnent cette position et qu’elles veulent disposer de l’homme, l’ordre Divin est jeté sens dessus-dessous. Une femme qui ne sait pas se mettre en chaque occasion sous l’autorité de son mari se place sans le savoir sous l’autorité de l’adversaire. Elle se trouve alors en opposition ouverte avec la Parole de Dieu, et toute sa piété n’est que du pharisaïsme. Dans cette prédication de frère Branham le Seigneur a averti sérieusement les femmes à ne pas se bercer par la pensée qu’elles sont en sécurité parce que leur mari se serait laissé instruire par elles. Le Seigneur veut faire régner l’ordre et Il ne laisse plus rien passer de ce qui n’est pas conforme à Sa Parole. L’homme doit occuper librement sa position de chef de la femme et il doit pouvoir se soumettre à sa Tête, qui est Christ. Une femme qui se décapite elle-même se trouve sans tête.
Combien de femmes passent outre à tous les passages bibliques adéquats, foulant aux pieds la Parole de Dieu et, avec tout cela, paraissent être spirituelles! La loi civile ne les a-t-elles pas bien sûr placées dans cette grande liberté?! **Cette prédication n’a en aucun cas pour but d’établir en faveur des hommes une lettre de franchise, mais bien plutôt de faire en sorte que l’ordre divin soit mis de nouveau en valeur.** Il est bien entendu que Moïse, Jésus, Paul et aussi frère Branham ont attribué à l’homme sa place et à la femme la sienne. A chacun finalement de savoir occuper sa place respective.
Nous trouvons dans 1 Corinthiens 11.7-9: “Car l’homme, étant l’image et la gloire de Dieu, ne doit pas se couvrir la tête; mais la femme est la gloire de l’homme. Car l’homme ne procède pas de la femme, mais la femme de l’homme; car aussi l’homme n’a pas été créé à cause de la femme, mais la femme à cause de l’homme”. Là-dessus, l’apôtre dit que la femme doit porter de longs cheveux en signe de l’autorité à laquelle elle est soumise.
**Frère Branham dit que si une femme se coupe les cheveux, son mari peut la renvoyer et en épouser une autre. Cela montre le sérieux de cette chose. La désobéissance est pareille au péché de divination. Il ne s’agit pas ici d’opprimer qui que ce soit, mais bien de faire triompher le droit de Dieu et de faire en sorte que toutes choses soient ramenées à leur juste place.**Celui qui n’est pas prêt à entreprendre un changement de cap pour revenir à ce qui est biblique n’aura pas part à la dernière visitation Divine.
On peut bien dire aujourd’hui qu’il est bon que Paul et frère Branham ne soient plus au milieu de nous, sinon il n’y aurait presque plus de soeurs qui viendraient les écouter, car on entend dire que c’est seulement elles qui étaient visées dans les prédications. Cependant toutes les soeurs qui se plient sous la puissante main de Dieu viendront encore volontiers. Oh, qu’en sera-t-il donc lorsque cette céleste harmonie s’installera parmi nous! Notre bien-aimé frère Branham a été en toutes choses cent pour cent en accord avec Paul. Il dit: «C’est pourquoi Dieu ne lui permet pas d’enseigner. Il ne lui laisse rien faire dans l’Eglise, si ce n’est d’être assise en silence, la tête couverte». Cette déclaration peut être comparée avec 1 Timothée 1.11,12: “Que la femme apprenne dans le silence, en toute soumission: mais je ne permets pas à la femme d’enseigner ni d’user d’autorité sur l’homme; mais elle doit demeurer dans le silence”. Pour toutes les femmes c’est l’ABC. Dieu est saint, et c’est de Sa bouche que sont sorties toutes paroles des Saintes Ecritures. Là où Sa Parole pénètre l’âme et l’esprit, est révélé le fruit correspondant dans la vie de chaque jour, dans la vie conjugale et aussi dans l’Assemblée. Nous sommes subjugués par l’amour de Dieu au moyen duquel Il nous parle en toutes choses avec sérieux. **A la fin cependant tout doit être ramené à sa juste position; avant cela le Seigneur ne peut ni se révéler, ni revenir.** Christ attend dans le ciel jusqu’au moment où le résultat divin du dernier Message prophétique aura été concrètement révélé.

--------------------------------------------------------------

LETTRE CIRCULAIRE 55 — FEVRIER 2004 7

**LE THEME PARTICULIER** C’est dans les intentions de Dieu **d’éclairer tout thème biblique uniquement par les Saintes Ecritures**. Les machinations destructrices de l’ennemi, qui tord toute Parole dans chaque situation, consistent depuis toujours à créer la confusion. Il s’agit maintenant une fois pour toutes de s’éloigner de l’incertitude. Par grâce, **au travers de l’enseignement et de la révélation**, nous avons été amenés hors de toute confusion. Absolument chaque thème, que ce soit la Divinité, le **bapt**ême, le Souper du Seigneur, le retour de Christ, le mariage, etc., a été exposé clairement pour tous ceux qui sont de bonne volonté. Aucun homme — mais également aucun prédicateur — ne sait de lui-même ce qui est juste. **Même si l’on connaît tous les passages bibliques, toutes les citations sur chaque thème, en réalité, à moins que cela ne nous soit révélé, on ne connaît rien.** Si nous avions déjà connu toutes choses, alors le **ministère** d’un prophète n’aurait pas été nécessaire. Dieu n’aurait également pas eu besoin d’établir aucun de Ses **serviteur**s et chacun aurait pu être abandonné à soi-même. Sans aucun doute, la révélation par l’Esprit de Dieu ne peut être reçue uniquement que **par les humbles**, c’est-à-dire **par ceux qui reconnaissent que Dieu a établi des ministères dans l’Eglise, les acceptent, et qui, de cette manière, se soumettent à Dieu.**Paul a été questionné par lettre sur ce thème particulier (1 Cor. 7.1), et il y a répondu. Mais de quoi est-il question dans les passages précédents? C’est ce que nous trouvons au chapitre 5. Il est question de quelqu’un qui a réellement pris pour femme la femme de son père. Ce n’était pas seulement un péché et une transgression, mais c’était une affaire qui était maudite de Dieu — c’était de l’impudicité, de la luxure. Car il est écrit: “**Maudit qui couche avec la femme de son père**…” (Deut. 27.20). Que Paul livre un tel homme à Satan, et qu’il ordonne que personne ne mange avec lui, trouve notre pleine approbation. Cet homme était coupable d’impudicité et d’adultère. Ici convient le passage d’Hébreux 13.4: “Que le mariage soit tenu en honneur à tous égards, et le lit sans souillure; mais Dieu jugera les fornicateurs et les adultères”. Puis Paul développe cette pensée dans 1 Corinthiens 7.2: “… mais à cause de la fornication, que chacun ait sa propre femme, et que chaque femme ait son mari”.
Du temps de Jésus, c’était les pharisiens qui mettaient le Seigneur à l’épreuve. **Maintenant, qui pose les questions?** Est-ce quelqu’un dans le besoin ou bien est-ce pour échauffer la discussion? C’est avec hypocrisie que les scribes posèrent la question: “Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce soit?” (Mat. 19.3). Dans Luc 16.17-18 notre Seigneur met l’accent à l’encontre du même esprit qui caractérise la propre justice des pharisiens: “Or il est plus facile que le ciel et la terre passent, qu’il ne l’est qu’un seul trait de lettre de la loi tombe”. Puis revenant sur leur propos Il dit: “Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre, **commet adultère**; et quiconque épouse une femme répudiée par son mari, **commet adultère**”. Dans Marc 10.10-12, il donne la même réponse à Ses disciples. Dans les trois Evangiles il s’agit véritablement des même circonstances: “Quiconque répudiera sa femme et en épousera une autre, **commet adultère envers la première**; et si une femme répudie son mari, et en épouse un autre, **elle commet adultère**”.
Le Seigneur dit catégoriquement quand l’époux peut se rendre coupable dans son propre mariage, c’est-à-dire: “Mais moi, je vous dis que quiconque répudiera sa femme, si ce n’est pour cause de fornication, **la fait commettre adultère**, et quiconque épousera un femme répudiée, **commet adultère**” (Mat. 5.32). Un homme qui divorce sans la raison biblique occasionne l’adultère de son épouse, parce qu’elle se remarie. **Comme les passages bibliques suivants le confirment, même si l’homme en général ne peut pas commettre adultère dans son propre couple, il porte la faute de l’adultère de son propre mariage si, de propos délibéré, il divorce, car il doit répondre du fait que sa femme se remarie.**Comme éclaircissement final, que les passages suivant soient encore cités, car: Ainsi dit le Seigneur: “Tu ne commettras point d’adultère… tu ne convoiteras point la femme de ton prochain…” (Ex. 20.14,17).
Ainsi dit le Seigneur: “Et un homme qui commet adultère avec la femme d’un autre…” (Lév. 20.10).
Et le Seigneur dit encore: “Si un homme a été trouvé **avec une femme mariée**…” (Deut. 22.22).
Dans la langue hébraïque, «la femme» au sens général est désignée par un mot particulier, comme en anglais celui de «women», femme, alors que le mot est différent pour celle qui est mariée, «wife». Pour cette raison, tous ceux qui connaissent la différence traduisent comme dans la traduction du Dr. Hermann Menge: “Mais moi, je vous dis que quiconque regarde **une femme mariée** pour la convoiter, a déjà **commis adultère avec elle** dans son coeur” (Mat. 5.28). Non seulement Moïse et le Seigneur Jésus, mais aussi Paul et Pierre ont consacré leur attention au thème du «mariage» et exposé la position différente de l’homme et de la femme. Paul écrit que, par exemple, une femme mariée — aussi pendant le temps de la grâce — est liée légalement à son mari aussi longtemps qu’il vit (Rom. 7.2-3; 1 Cor. 7:39). Il poursuit en disant: “Mais quand à ceux qui sont mariés, je leur enjoins, non pas moi, mais le Seigneur; que la femme ne soit pas séparée de son mari; (et si elle est séparée, qu’elle demeure sans être mariée, ou qu’elle se réconcilie avec son mari;) **et que le mari n’abandonne pas sa femme**” (1 Cor. 7.10-11). L’unique exception est celle-ci: “Mais si l’incrédule s’en va, qu’il s’en aille; le frère ou la soeur ne sont pas asservis en pareil cas; mais Dieu nous a appelés à marcher dans la paix” (1 Cor. 7.15).
Dans Ephésiens 5.21-33 et 1 Timothée 2.11-15, les relations entre mari et femme sont longuement décrites. “Femmes soyez soumises à vos propres maris comme au Seigneur” (Eph. 5.22).
Pierre aborde rapidement ce thème, mais de manière énergique (1 Pier. 3.1-7). Nulle part nous ne trouverons dans un seul chapitre une vue d’ensemble sur ce sujet. Dieu a voulu cela afin qu’à chaque cas soient employés les passages correspondants se trouvant dans la Parole de Vérité. Une chose est sûre: tous ceux qui ont des problèmes et qui posent sincèrement des questions, reçoivent du Seigneur la réponse juste. Celui qui est animé par d’autres motifs et pense déjà tout savoir, ne connaîtra jamais ce qui est juste. Nous devons tous travailler à notre salut avec crainte et tremblement. Ne serait-ce pas propre partout si chacun balayait devant sa porte? **Tous ceux qui sont demeurés épargnés du pire de ce qui peut arriver à un humain, ici sur cette terre, devrait chaque jour remercier Dieu à genoux.**Lequel d’entre nous aurait-il eu à la pensée que Dieu ait donné dans les Saintes Ecritures sur ce thème si important des instructions particulières aux hommes, auxquelles ils doivent se tenir, de même qu’Il a dit des choses aux femmes qui sont obligatoires pour elles? **Les rôles ne doivent pas être échangés, parce qu’ils sont ordonnés de Dieu.** Ainsi, la femme ne doit dans aucune condition s’arroger l’autorité sur l’homme (1 Tim. 2.11-15). Ce qui demeure est: “Mais je veux que vous sachiez que le chef de tout homme, c’est le Christ, et que le chef de la femme, c’est l’homme, et que le chef du Christ, c’est Dieu. … car aussi l’homme n’a pas été **créé à cause de la femme, mais la femme à cause de l’homme**” (1 Cor. 11.3-9).
Même les prédicateurs n’ont pas pu établir l’ordre divin, mais ils ont jugé d’après les traditions reçues. Même frère Branham a dû reconnaître qu’il n’avait pas su la chose jusqu’à ce que le Seigneur ne la lui ait révélée.
Aujourd’hui encore, et même parmi les personnes dans le Message, beaucoup ont de la peine à accepter ce que le Seigneur, en accord avec l’Ancien et le Nouveau Testament, a révélé à Son **serviteur** et prophète. Les uns déduisent de l’exposé de frère Branham **la doctrine absurde de la polygamie**, les autres demeurent prisonniers **d’anciennes traditions**. Le thème a été traité d’une manière étendue et suffisamment claire dans la prédication «Mariage et Divorce» et n’a véritablement pas besoin d’explications supplémentaires. Je n’ai rédigé la brochure «Le mariage — Problème ancien» qu’en raison de questions qui m’avaient été posées sur des problèmes d’actualité liés à ce thème. Que celui qui est concerné lise dans la prière les deux traités, ainsi que les passages bibliques cités ici, et **qu’il se laisse donner par Dieu la clarté nécessaire venant de Sa Parole**.

-------------------------------------------------------------------

**L’ECRITURE NE PEUT ETRE ANEANTIE** Les hommes de Dieu, malgré leur haute vocation, étaient seulement des êtres humains, bien qu’ils fussent appelés «**dieux**». Ce qui était divin en eux était la Parole au travers de Laquelle ils étaient participants de la nature divine et il en est de même pour nous (**1 Pie. 1.3-11**). Juste après, le Seigneur dit dans **Jean 10.35**: “**L’Ecriture ne peut être anéantie**”. En vérité, l’Ecriture ne peut être anéantie. La vocation de Dieu et la prédestination sont définitives, sont irrévocables pour l’éternité - ainsi nous enseignent les Saintes Ecritures (**Rom. 8.28-39; Eph. 1** et autres). L’Ecriture ne peut être anéantie parce que, un jour, Noé a trop bu (**Gen. 9**). Il est écrit que Noé trouva grâce aux yeux de l’Eternel et c’est cela qui compta, il demeura le prédicateur de justice. **Il put être rejeté et raillé, mais pas destitué.** Le Seigneur Lui-même a prêché en prison à ceux qui n’avaient pas cru à son message et qui avaient persévéré dans la désobéissance — de ceux-ci font aussi partie les fils de Dieu (**Gen. 6**). Une fois dans le séjour des morts, pour le salut de leurs âmes, il était trop tard (**1 Pie. 3.18-22**). AINSI DIT LE SEIGNEUR : “**Et comme il arriva aux jours de Noé, ainsi en sera-t-il aux jours du fils de l’homme**” (**Luc 17.26**).
Abraham ne pouvait pas être destitué sous prétexte qu’il vint vers Agar et prit ensuite pour femme Ketura. L’Ecriture dit : “… **Je t’ai établi père de plusieurs nations, devant Dieu qu’il a cru**…” (**Rom. 4.17**). L’Ecriture ne pouvait pas être anéantie parce que Moïse avait pris une femme éthiopienne. Miriam et Aaron n’avaient aucun droit de parler contre leur frère Moïse. Aussi **Coré, Dathan et Abiram** — les contempteurs — n’avaient aucun droit de destituer Moïse, de dresser toute l’assemblée contre lui et de provoquer une division (**Nom. 16**). L’Ecriture ne peut être anéantie parce que David a commis un adultère. **Dans la loi, Dieu n’a pas du tout parlé de polygamie**, Il a seulement dit : “**S’il en prend une autre**…” (**Ex. 21.10**) et Il a aussi dit : “**Si un homme a deux femmes**…” (**Deut. 21.15**). Mais le Seigneur Dieu a dit par contre : “**Si un homme a été trouvé couché avec une femme mariée, ils mourront tous deux”** (**Deut. 22.22**). Le mariage est sous la protection particulière de Dieu et de même la famille. David avait commis adultère et, selon la loi, il aurait dû être lapidé avec Bath-Shéba. Il avait transgressé deux commandements : “**Tu ne tueras point**!” et: “**Tu ne commettras point adultère!**”. David était un adultère parce qu’il avait pris la femme d’Urie; David était un assassin parce qu’il avait fait tuer le mari de cette femme. Dieu soit remercié, je ne suis ni l’un ni l’autre.
L’Ecriture ne peut être anéantie. David demeura prophète, David resta roi et ce qu’il a prononcé par l’Esprit s’est accompli et s’accomplira pour toujours. Toutefois, ce qui demeure est que Dieu amena à Adam une Eve et comme Paul a écrit: “Que chacun ait sa propre femme, et que chaque femme ait son mari à elle” (**1 Cor. 7.2**).
Mais qui est l’homme qui voudrait condamner David et ne pas lire les psaumes, alors qu’il est écrit: “Bienheureux l’homme à qui l’Eternel ne compte pas l’iniquité”? (**Ps.
32.2**). Le pardon est tellement parfait que le Seigneur ne se souvient plus des péchés. Celui qui expose à la risée les transgressions de la loi d’une autre personne blasphème contre Dieu et foule aux pieds le Sang de l’Agneau, le Sang de l’Alliance et expose à l’ignominie Christ, le Crucifié.
Dans la vie naturelle, les **serviteur**s de Dieu n’ont pas toujours réussi à être trouvés dans la parfaite volonté de Dieu, celle qui Lui est agréable. Il arriva aussi la volonté permissive de Dieu. Mais la Parole qu’ils ont reçue et qu’ils nous ont laissée est pour toujours et éternellement la parfaite Parole de Dieu. Dieu, qui savait toutes choses d’avance, a prononcé à chaque fois la vocation. Jésus-Christ, le Fils de Dieu, porte le titre honorifique de «Fils de David». Quel est l’homme qui s’arroge le droit de mettre en question les décisions de Dieu? Une telle personne est soit possédée soit rejetée par Dieu. Ce sont les contempteurs desquels la Bible dit dans Actes 13.41: “**Voyez, contempteurs, et étonnez-vous, et soyez anéantis; car moi, je fais une oeuvre en vos jours**…”. C’est de cette oeuvre de Dieu qu’il s’agit aujourd’hui, même si l’ennemi voudrait l’empêcher de toutes ses forces. Jésus est vainqueur! Il ne permettra pas que la vraie Eglise soit vaincue par les portes de l’enfer. Les contempteurs trouvent toujours un prétexte et se soulèvent contre celui que Dieu a destiné à un **ministère**. Encore aujourd’hui, ils disent: «Toute l’assemblée est sainte.
Tous les frères sont appelés. Tous ont un **ministère**». Et à ceux que le Seigneur a établis, ils font le reproche: «Vous vous appropriez trop! Vous jetez du sable aux yeux des gens». C’est justement le cas contraire. Une vocation divine comprend ce que le Seigneur a dit à Paul: “… car je te suis apparu afin de te désigner pour **serviteur** et témoin, et des choses que tu as vues et de celles pour la révélation desquelles je t’apparaîtrai, en te retirant du milieu du peuple et des nations **vers lesquelles moi je t’envoie pour ouvrir leurs yeux**, pour qu’ils se tournent des ténèbres à la lumière, et du pouvoir de Satan à Dieu; pour qu’ils reçoivent la rémission des péchés et une part avec ceux qui sont sanctifiés, par la foi en moi” (**Act. 26.16-18**).

-----------------------------

**LA FIN DU “COMMENCEMENT”**C’est avec une grande colère que l’Eternel Dieu a réagi à la chute dans le péché. Il maudit le serpent, qui perdit aussitôt la parole et sa forme originelle. Il pouvait auparavant parler et se tenir debout, mais dès ce moment il dut ramper sur le sol en tant que reptile. Eve n’a pas été maudite, mais punie, et cela uniquement dans le but qu’elle se souvienne de la séduction, elle devait mettre ses enfants au monde dans la douleur. Dieu n’a pas placé cette punition sur la bouche, mais bien là où elle devait être, c’est-à-dire sur le sein maternel. Le fait qu’ils couvrirent leur honte avec des feuilles de figuier — non sous l’ombre d’un pommier, duquel la Bible ne parle nullement — éclaire tout à fait ce qui s’est passé. Adam ne fut pas davantage maudit, mais la malédiction tomba sur le sol qu’il devait cultiver. Lui-même devait manger son pain à la sueur de son front. Le reproche que lui fit le Seigneur était: “Parce que tu as écouté la voix de ta femme…” (Gen. 3.17).
Ce qui a été dit à Adam et Eve depuis la chute dans le péché est également valable pour les croyants, du fait qu’ils se trouvent dans le même état corporel pendant leur pèlerinage sur la terre. Les femmes croyantes mettent également au monde leurs enfants dans la douleur, et dans leurs travaux corporels les hommes ont toujours à laisser couler la sueur de leur front. Ce n’est qu’avec la transmutation que la délivrance des **corps** trouvera son accomplissement. Jusqu'à ce moment-là les contraintes corporelles sont les mêmes pour les croyants que pour les incrédules — tous ont les mêmes besoins et les mêmes maux.
Après que le malheur fut entré, l’Eternel Dieu donna aussitôt la promesse du salut, c’est-à-dire que “la Semence” allait venir au travers de la femme pour écraser la tête du serpent. Satan a introduit sa semence par Eve, mais Dieu est venu avec Sa Semence au travers de Marie. En s’adressant à l’adversaire Dieu dit: “Et je mettrai inimitié entre toi et la femme, et entre ta semence et sa semence. Elle te brisera la tête, et toi tu lui briseras le talon” (Gen. 3.15).
En ce qui concerne la chute dans le péché frère Branham poursuit en disant que les choses du commencement était passées, c’est-à-dire les choses auxquelles notre Seigneur Jésus se rapporte dans Matthieu, quand Il dit: “… mais au commencement il n’en était pas ainsi” (Mat. 19.8). Après la chute une nouvelle alliance était nécessaire, dit l’homme de Dieu, laquelle mit fin à l’égalité de l’homme et de la femme. **Citation**: «Remarquez ceci maintenant. Après le commencement, après le commencement, après que le temps eut commencé (avant, c’était l’éternité), c’était fini. Remarquez qu’après la chute causée par Eve, après la chute il y eut besoin de faire une nouvelle alliance. Vous allez vous achopper à cela, mais je vais vous donner les passages de l’Ecriture qui prouveront que c’est la vérité. Remarquez ceci, Jésus avait dit: “Dieu, au commencement, avait fait un couple de chaque espèce”. Mais ensuite après la chute, nous passons de l’autre côté. Dans la première alliance ils étaient égaux, mais après la chute une autre alliance fut faite. Maintenant la femme n’avait plus la domination avec l’homme. Chacun d’eux dut avoir une alliance séparée» (p. 26, § 155, 156).
L’égalité, c’est-à-dire la même position pour l’homme et la femme, était passée, et Adam fut établi par Dieu Lui-même comme seigneur de sa femme. “… et lui dominera sur toi” (Gen. 3.16). De même pour les femmes croyantes du Nouveau Testament rien n’a changé, même si nombre d’entre elles disent ouvertement ou à mi-voix: «Cela vous plairait ainsi!». Paul écrit: “Mais je veux que vous sachiez que le chef de tout homme, c’est le Christ, et que le chef de la femme, c’est l’homme, et que le chef de Christ, c’est Dieu” (1 Cor. 11.3). Ceci est encore et toujours l’ordre divin pour les croyants. Une femme croyante véritable, qui occupe correctement sa place, se prêtera de tout coeur à son rôle. Si elle se débarrasse de l’autorité de l’homme, bibliquement parlant elle supprime sa tête, et se trouve au plein sens du mot “sans tête”.
Avec la chute dans le péché “le commencement” auquel se réfère Jésus est passé. **Citation**: «Remarquons ce que Jésus a dit au sujet de cette Parole: “Il n’en était pas ainsi au commencement”. Ainsi ce n’est pas “au” commencement, mais “après” le commencement, et maintenant il y a une double alliance. Premièrement il y avait juste une alliance. Adam et Eve étaient égaux, un homme, une femme. Mais la femme pécha et qu’arriva-t-il? Cela les précipita tous dans la mort et Dieu dut faire une alliance en tenant compte de cela, une autre alliance. Elle se trouve ici même, dans Genèse 3.16. Il a fait une autre alliance» (p. 27, § 160).
Oui, c’est ainsi! Ensuite frère Branham nous conduit à quelque chose qui , au premier abord nous semble inconcevable; après plus ample considération, après ce choc salutaire, cela agit pour notre bien et cette citation se laisse mettre à sa place. **Citation**: «Vous voyez, après le commencement quelque chose d’autre fut introduit. Ce que je vais vous dire va vous choquer… Quand la double alliance fut faite pour l’homme et la femme par le moyen du sexe (C’était une alliance totalement différente. Ce n’était pas l’alliance originelle, mais une autre alliance), qu’est-ce qui fut introduit? La polygamie partout! …C’est la seconde alliance: un mâle et de nombreuses femelles» (p. 28, § 164 & 165).
Comme nous l’avons déjà fait savoir, cela nous a choqué au delà de toute mesure, car nous n’attendions pas cela. Cependant il ne s’agit pas ici d’introduire la polygamie, mais bien d’établir la correction biblique. **Frère Branham expose d’après l’Ecriture, et enseigne ce que la Parole de Dieu témoigne: c’est-à-dire que la position de la femme est différente de celle de l’homme.**
Sur cette base le prophète continue avec tout le sérieux de Dieu, et cela se remarque même dans sa voix. **Citation**: «Remarquez ceci. Ne le manquez pas maintenant. Gardez-le profondément dans votre coeur: Aucune de ces femmes ne pouvait avoir plus d’un mari. L’homme est la création originelle, pas elle. Aucune de ces femmes ne pouvait avoir plus d’un mari, mais un mari pouvait avoir un millier de femmes. Ceci, c’est AINSI DIT LE SEIGNEUR. C’est ce que dit la Bible». (p.28, § 167).
Paul n’a-t-il pas mis l’accent sur la même pensée à l’égard de la femme? “Que la veuve soit inscrite, n’ayant pas moins de soixante ans, **ayant été femme d’un seul mari**…” (1 Tim. 5.9). Il est indubitablement écrit au sujet de la femme: “Car la femme qui est soumise à un mari, est liée à son mari par la loi, tant qu’il vit; mais si le mari meurt, elle est déliée de la loi du mari. Ainsi donc, le mari étant vivant, elle sera appelée adultère si elle est à un autre homme” (Rom. 7.2,3). Une femme est liée par son voeu de mariage aussi longtemps que son mari est vivant, et si elle brise ce voeu elle est jugée coupable. Le texte de 1 Corinthiens 7.39 le confirme. Dieu aurait-il oublié quelque chose? Ou même se serait-Il trompé? Certainement pas.
Le même Paul continue en disant au sujet des veuves encore jeunes, qu’elles doivent se remarier. (1 Tim. 5.14). La position différente entre l’homme et la femme ressort aussi des passages bibliques suivants auxquels frère Branham se réfère. **Citation**: «Matthieu 5.31. Je voudrais que vous remarquiez cela pour appuyer cette idée de UN et de PLUSIEURS … Mais moi, je vous dis que quiconque répudiera sa femme, si ce n’est pour cause de fornication, la fait commettre adultère (Vous voyez? Pourquoi? Parce qu’elle se remarie); et quiconque épousera une femme répudiée, commet un adultère» (p.31, § 185). Ici de nouveau nous devons bien prendre garde à qui la parole est adressée et de quoi il s’agit réellement.
C’est la raison pour laquelle l’homme qui a donné une lettre de divorce à sa femme, afin que ce document lui serve à se remarier, et qu’elle soit devenue la femme d’un autre, ne peut pas la reprendre pour femme après la mort de son second mari, parce qu’elle a été souillée. (Deut. 24.1-4). “Il est dit: Si un homme renvoie sa femme, et qu’elle le quitte et soit à un autre homme, retournera-t-il vers elle? ce pays-là n’en sera-t-il pas entièrement souillé?” (Jér. 3.1). C’est exactement ainsi que Dieu se comporte en cette circonstance.
Plus d’un pourrait s’écrier: «C’est un comble que des hommes de Dieu du Nouveau Testament, Paul et Branham, puissent dire cela! Où se trouve donc la justice? Nous avons l’égalité!». C’est vrai. Ceux qui ont l’esprit de ce temps pratiquent l’égalité et élèvent même la femme au-dessus de l’homme, de telle manière qu’au lieu que l’homme domine sur elle, c’est elle qui domine sur lui, comme dit le prophète. Cependant l’Esprit de Dieu s’oppose à la tendance de ce temps, jusqu'à ce que toute femme sanctifiée par la Parole se soumette à l’égard de son mari dans la pratique, et que l’homme se soumette pratiquement et pleinement à Christ pour que soit rétabli l’ordre Divin qui demeure le même.
Frère Branham se rapporte aussi à la parole de l’apôtre Paul dans 1 Timothée 2.9-15 qui dit qu’il ne permet pas à la femme “d’enseigner ni d’user d’autorité sur l’homme”. Après qu’Eve se soit placée sous l’influence, la puissance de Satan, et qu’elle ait consenti, elle commença à influencer Adam jusqu'à ce que finalement il fasse ce qu’elle voulait et transgresse ainsi le commandement de Dieu. C’est ainsi que vint la chute qui est un blasphème contre Dieu et anéantit l’ordre divin, et continue en tous ceux qui ne se laissent pas intégrer dans les prescriptions de Dieu. Le fondement de l’apôtre pour la subordination est celui-ci: “Car Adam a été formé le premier, et puis Eve; et Adam **n’a pas été trompé**; mais la femme, **ayant été trompée**, est tombée dans la transgression” (1 Tim. 2.13,14). Puis, frère Branham fait un parallèle avec 1 Corinthiens 14 , et comme Paul il met l’accent sur le fait qu’il est tout à fait “légal” que les femmes se taisent et persévèrent dans la soumission “… comme le dit aussi la loi” (1 Cor. 14.34). Ancienne mode? Ancien Testament? Ennemi des femmes? Non! Mais tel que le Dieu qui demeure toujours Le même l’a fixé dans Sa loi, laquelle demeure valable pour toujours! Le Seigneur Jésus n’est pas venu pour annuler la loi et les commandements, mais bien pour les accomplir. Il dit: “Ne pensez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes; je ne suis pas venu pour abolir, mais pour accomplir; car, en vérité, je vous dis: Jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, un seul iota ou un seul trait de lettre ne passera point de la loi, que tout ne soit accompli” (Mat. 5.17,18), Ce qu’Il a dit une fois demeure valable pour toujours.

--------------------------------------

**DIVORCE — OUI OU NON?**L’apôtre Paul a aussi considéré le cas où un conjoint est incrédule et éventuellement se sépare. “Mais si l’incrédule s’en va, qu’il s’en aille; **le frère ou la soeur ne sont pas asservis en pareil cas**; mais Dieu nous a appelés à marcher dans la paix” (1 Cor. 7.12-16). **Dans ce cas, il ne s’agit point d’être pour la vie entière “asservi”, ni pour un frère, ni pour une soeur. Dans la vie d’un homme il arrive qu’une fausse décision soit prise, également chez les croyants, et ceci peut arriver lors de la conclusion d’un mariage. Lorsque c’est le cas, ceux qui souffrent déjà de cette situation doivent-ils être traités comme des lépreux? Ils ont déjà un fardeau qu’ils doivent souvent porter toute leur vie. Toutefois, si le conjoint incrédule se sépare, le croyant est libre, qu’il soit homme ou femme. Il n’est pas écrit dans la Bible “… jusqu'à ce que la mort vous sépare”. Mais il est bien écrit: “Ce donc que Dieu a uni, que l’homme ne le sépare pas” (Mat. 19.6). Il y a réellement des mariages qui n’ont visiblement pas été unis par Dieu. C’est pourquoi l’accent est mis sur: “Ce donc que Dieu a uni”, car ce que Dieu fait est bien fait pour toujours!**Le même Dieu qui, pour certaines raisons justifiées, à permis qu’une lettre de divorce soit donnée à la femme: “Si un homme prend une femme et l’épouse, et qu’il arrive qu’elle ne trouve pas grâce à ses yeux (pas seulement après des années), parce qu’il aura trouvé en elle quelque chose de malséant, il écrira pour elle une lettre de divorce, et la lui mettra dans la main, et la renverra hors de sa maison” (Deut. 24.1), le même Dieu dit: “… (car je hais la répudiation, dit l’Eternel, le Dieu d’Israël)…; il couvre aussi de violence son vêtement, dit l’Eternel des armées” (Mal. 2.16).
Un divorce arbitraire est comparé dans les Ecritures à un acte de violence contre l’autre partenaire. Dans le sermon sur la montagne, notre Seigneur se rapporte à la parole de Deutéronome 24.1: “Celui qui se sépare de sa femme doit lui donner une lettre de divorce”, mais il continue en disant: “Mais moi, je vous dis que quiconque répudiera sa femme, si ce n’est pour cause de fornication, la fait commettre adultère; et quiconque épousera une femme répudiée, commet adultère” (Mat. 5.31,32).
**Dieu protège une femme répudiée par son mari sans motif biblique, et Il demandera des comptes à cet homme. Si cette femme se remarie, les gens la condamnent à cause du faux enseignement qu’ils ont reçu. Pourtant dans ce cas elle n’est pas fautive, mais c’est bien le mari qui a fait qu’elle en arrive à cette situation et contracte un second mariage qui n’avait pas été prévu. Dieu agit justement et Il demande toujours compte au fautif, qui est dans ce cas l’ex-mari. Dieu est juste dans toutes Ses paroles et saint dans tout ce qu’Il fait.**Une séparation injustifiée, c’est-à-dire un divorce, est un acte de violence dirigé contre la rédemption et le pardon, parce qu’en faisant cela la croix et la réconciliation sont rejetés. L’inimitié prononcée par Dieu, qui était entrée en vigueur après la violente rupture dans le jardin d’Eden, mais avait été mise de côté à la croix de Golgotha (Phil. 2) est de nouveau rétablie et donne lieu à de nouvelles accusations. Pour tous les rachetés ce qui subsiste à toujours est que toutes nos fautes et nos péchés ont été placés sur l’Agneau de Dieu. Nous sommes libres et avons la paix avec Dieu. Par contre l’irréconciliabilité et les accusations rendent témoignage de l’état de l’homme après la chute. Les rachetés et ceux qui sont réconciliés avec Dieu ne portent en eux aucune inimitié, laquelle va souvent au-delà de la mort. Ce serait vraiment un paradoxe. Celui qui ne pardonne pas à l’autre, et qui repousse la réconciliation, n’a aucunement besoin de prier Dieu pour être pardonné car Dieu non plus ne lui pardonnera pas. “Et quand vous ferez votre prière, si vous avez quelque chose contre quelqu’un, pardonnez-lui, afin que votre Père aussi, qui est dans les cieux, vous pardonne vos fautes. Mais si vous ne pardonnez pas, votre Père qui est dans les cieux ne pardonnera pas non plus vos fautes” (Marc 11.25,26).
Selon Jean 8, les scribes et les pharisiens amenèrent à Jésus une femme surprise en délit d’adultère. Ils se rapportaient au commandement de Moïse dans la loi: “… de lapider de telles femmes: toi donc, que dis-tu?”. Jésus se pencha et écrivit avec son doigt sur le sable, alors que les chefs religieux lui posaient à plusieurs reprises la même question. Finalement Il se releva et leur dit: “Que celui de vous qui est sans péché, jette le premier la pierre contre elle”. Puis, Il se pencha de nouveau et se remit à écrire sur la poussière. Lorsqu’il leva à nouveau les yeux, tous avaient disparu, du premier au dernier. “Et Jésus, s’étant relevé et ne voyant personne que la femme, lui dit: Femme, où sont-ils, ceux-là, tes accusateurs? Nul ne t’a-t-il condamnée? Et elle dit: Nul, Seigneur. Et Jésus lui dit: Moi non plus, je ne te condamne pas; va, — dorénavant ne pèche plus” (Jean 8.10,11). **Si les croyants de notre temps avaient en eux-mêmes autant d’honneur que les scribes et pharisiens aveugles, ils pourraient lire dans la Bible ce que le Seigneur a écrit pour eux et qui leur est adressé. Honteux ils se retireraient et n’accuseraient plus les autres. Dans la présence de notre Seigneur Jésus il n’y a point de juste; tous ont péché, transgressé d’une manière ou d’une autre les commandements, tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu.
Ce sont les personnes non repenties qui exigent toujours des autres la repentance et l’humiliation; elles ne comprennent pas que seul l’Esprit de Dieu conduit à la repentance — y compris elles-mêmes. De telles personnes ne connaissent même pas le “notre Père”; et pensent encore moins à mettre en pratique cette prière: “… pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés” (Mat. 6.12 — Segond).** Il faut dans chaque cas prendre garde à ceci: celui qui conteste la rédemption agit avec inimitié, diffame son conjoint et commet une grave calomnie envers lui. Dieu est un Dieu de paix et Il donne la paix en toute situation. L’ennemi, lui, tourmente les coeurs sans paix et donne l’amertume. C’est alors que leur gosier devient un sépulcre ouvert et sous leurs lèvres il y a du venin de serpent (Rom. 3.10-18 et autres). Ce sont là les signes distinctifs d’une personne livrée aux mains de l’ennemi. Avec de telles personnes irréconciliables, qui agissent souvent à partir d’une fausse révélation, il n’est dans la plupart des cas plus possible de parler, car c’est l’accusateur qui parle au travers d’elles. Ils se trouvent sous une fausse inspiration, sont séduits et ne peuvent s’aider eux-mêmes; ils n’appellent même pas le Seigneur à l’aide, s’estimant dans le juste, et ils persistent dans leur propre justice. Le pardon et la réconciliation sont enracinés dans l’amour divin, L’ergoterie et les prétentions sont fondées dans le manque d’amour et l’irréconciliabilité. La question se pose toujours: Quelle est l’intention qui se cache derrière les paroles et les actions de celui qui amène les affaires sur le devant de la scène? Est-ce dirigé contre la Parole de Dieu? Alors, il est clair que Satan a commencé son oeuvre de destruction.
L’Eglise de Corinthe était touchée par un cas particulier et le Ainsi dit le Seigneur est venu à elle: “Mais quant à ceux qui sont mariés, je leur enjoins, **non pas moi, mais le Seigneur**: que la femme ne soit pas séparée du mari; (et si elle est séparée, qu’elle demeure sans être mariée, ou qu’elle se réconcilie avec son mari;) **et que le mari n’abandonne pas sa femme**” (1 Cor. 7.10,11). C’est un commandement pour les deux, non une proposition gracieuse, mais bien un “Ainsi dit le Seigneur”. Si la femme a déjà rompu ce commandement et que la séparation est accomplie, elle doit alors demeurer seule, ou revenir à son mari. Si c’est lui qui a brisé le mariage il en rendra compte. Un homme qui se sépare de sa femme sans raison biblique pour en épouser une autre, est coupable devant Dieu.
**Frère Branham fait ressortir qu’en cas de divorce la position est différente pour la femme et pour l’homme. Citation: «Remarquez que dans 1 Corinthiens 7.11, Paul commande à la femme qui divorce de son mari de rester seule ou de se réconcilier avec lui, mais de ne pas se remarier. Elle doit rester seule ou se réconcilier avec son mari. Elle ne peut pas se remarier, elle doit rester seule. Mais remarquez qu’il n’est jamais dit cela de l’homme. Vous voyez, vous ne pouvez pas faire mentir la Parole. Après le commencement, la loi du sexe fut la polygamie» (p.31, § 189).
Lorsque frère Branham parle de polygamie, il ne pense pas par cela qu’un homme peut avoir tout un harem de femmes. Certainement pas! Il veut seulement exprimer par cela que l’homme, lorsque le mariage est rompu, et cela tout particulièrement lorsque la femme est responsable du divorce, peut conclure un nouveau mariage. La parole “un divorcé” ne se trouve pas du tout dans la Bible, car Dieu n’a jamais donné le droit à la femme de délivrer à l’homme une lettre de divorce. Ce n’est que dans Sa volonté permissive qu’il a permis à l’homme de le faire, à cause de la dureté des coeurs, mais en aucun cas à une femme.
Citation: «Mais il faut mettre les choses au point au sujet de cette question du mariage et du divorce afin que vous sachiez ce qui est juste et ce qui est faux … Un homme peut répudier sa femme et en épouser une autre, mais une femme ne peut pas répudier son mari et en épouser un autre. Vous voyez comme toutes les ombres, tous les types s’équilibrent parfaitement?» (p.33, §198,199).
Nous devons nous soumettre à la volonté de Dieu, et non seulement en parler. Il y a une volonté permissive, et aussi une volonté de Dieu qui est bonne, agréable et parfaite (Rom. 12).** Si une femme s’est détachée de son mari, qu’elle le repousse en tant que mari en se refusant à lui et en faisant croire que ce n’est pas “un divorce” mais seulement “une séparation”, elle est séduite et le clair jugement lui manque. Un jugement légal de divorce est seulement une ratification officielle écrite de la séparation accomplie auparavant. Si donc une femme, qui n’a en aucun cas le droit de se soustraire à son mari, se refuse à lui, dissout le mariage et quitte la maison, elle devient aux yeux de Dieu la pire des fautives. Elle fait connaître par cela qu’elle s’arroge le pouvoir et l’exerce sur lui. Elle peut bien dire: “Ainsi je lui ait fait voir la chose!”. Mais Dieu lui fait voir autre chose.
Il est exactement de même lorsqu’un conjoint ordonne à l’autre de quitter la maison commune et l’invective et l’humilie devant les enfants. Les conjoints doivent aussi être en accord pour l’éducation de leurs enfants et ils doivent avoir le même langage. Sinon il se crée des prises de parti à l’intérieur de la famille. Les enfants ne doivent jamais être entraînés dans des désaccords de pensées dans le couple. Lors d’un divorce ce sont eux finalement qui sont sacrifiés et qui en souffrent. Tous devraient savoir clairement que par un divorce aucun problème n’est résolu, au contraire: avec la demande de divorce commencent réellement les difficultés pour toute la famille.
Les “élus” ne se laisseront jamais aveugler par le diable, et ils n’envisageront pas comme juste cette manière de se conduire, laquelle méprise Dieu et Sa Parole, et encore moins ne l’imiteront. Mais ils veulent à tout prix expérimenter leur perfectionnement et l’achèvement de l’oeuvre de Dieu en eux en faisant la parfaite volonté de Dieu. Pour “les appelés” il est possible que la volonté permissive de Dieu leur suffise. Mais pour celui qui agit tout à fait contre la Parole de Dieu, il n’est pas davantage un appelé qu’un élu; il est doublement trompé.
Frère Branham reconnaît que dans cette affaire si compliquée il fallait une révélation, laquelle vint seulement après l’ouverture des sceaux. **Citation**: «Mais maintenant que les Sceaux sont ouverts, l’Esprit de vérité nous dirige vers la Parole. Cela explique pourquoi il y a eu toutes ces erreurs tout au long des âges; c’est parce que les Sceaux n’étaient pas ouverts. Cela n’était pas révélé. C’est vrai» (p.32, § 192).
Celui qui prétend avoir déjà toujours tout connu et compris correctement, ne connaît pas encore tout correctement; et il est loin de tout avoir compris. Parmi les croyants du “Message du temps de la fin” également, se trouve encore du levain qui a “l’apparence d’être saint”, comme aussi on y trouve des pratiques de traditions d’églises.

-------------------------------

**Question 21:
Frère Branham a-t-il enseigné la polygamie?
Réponse:
Quelle sorte de question dans un monde civilisé! Non, naturellement pas. Plusieurs frères dans les pays africains où la polygamie est encore pratiquée, mettent l’accent sur les déclarations du prophète en rapport avec cela, et ils les adoptent pour satisfaire leur propre convoitise.** Ils font mention d’Abraham, Jacob, Elkana, Gédéon, David et Salomon, et ainsi de suite, mettant l’accent aussi sur le fait que David n’a commis qu’une seule fois l’adultère, c’est-à-dire lorsqu’il a pris la femme d’Urie. Ce thème est plus épineux qu’aucun autre, et il est facilement mal compris. Frère Branham dit en rapport avec cela: «Mais maintenant que les Sceaux sont ouverts, l’Esprit de Vérité nous conduit à la Parole. Cela explique pourquoi il y a eu toutes ces erreurs tout au long des âges: parce que les Sceaux n’étaient pas ouverts. Ce n’était pas encore révélé. C’est exact» (Mariage et Divorce. p. 34). **Frère Branham a employé quelques fois la notion de «polygamie», plus particulièrement dans sa prédication «Mariage et Divorce» du 21 février 1965 en se référant à l’Ancien Testament. Il n’avait certainement pas l’intention d’arranger un harem pour les frères. Lorsque Dieu donna la loi, Il dit sans en indiquer les raisons: “S’il en prend une autre…” — pas beaucoup d’autres (Exo. 21.10). Dans ce cas, l’homme devait prendre une pleine responsabilité pour chacune d’elles. L’Eternel Dieu a même établi le droit d’aînesse pour cela (Deut. 21.15-17).
L’apôtre Paul écrit clairement que tout homme ait sa femme et toute femme ait son mari (1 Cor. 7). A proprement dit, frère Branham voulait mettre l’accent sur le fait que la femme a été créée pour l’homme, et non pas l’homme pour la femme (1 Cor. 11.9).** C’est la raison pour laquelle, après un divorce, le remariage est permis à l’homme, sans devenir coupable envers son ex-femme. Cependant si elle se remarie, elle vit en état d’adultère parce que selon la loi de Dieu elle est liée à son vœu de mariage aussi longtemps que son mari vit (Rom. 7.2; 1 Cor. 7.39). Cela a été révélé à frère Branham de la même Nuée surnaturelle de couleur jaune ambre qui lui était apparue lors de l’ouverture des Sceaux. Voici les paroles de sa bouche: «Ici, il n’est rien dit contre le fait qu’il se remarie, mais bien pour elle… Ici, il est dit qu’il ne peut marier qu’une vierge. Il peut de nouveau se marier si c’est avec une vierge; **mais il ne peut pas marier la femme d’un autre.** Non, en fait pas. Et s’il marie une femme divorcée, il vit dans l’adultère… Dès lors remarquez: Il peut se marier de nouveau, cependant elle pas. Comme David, comme Salomon, comme il en était au cours de toute la Bible…». La différence est évidente: «Elle doit demeurer sans se marier ou se réconcilier de nouveau avec son mari (1 Cor. 7). Elle ne peut pas se remarier, elle doit demeurer seule. Cependant, remarquez qu’Il ne l’a pas dit au sujet de l’homme. Vous voyez, vous ne pouvez pas faire mentir la Parole» (Mariage et Divorce. p. 33-34). Tous devraient comprendre ce sujet en raison du clair exposé donné par frère Branham, car il a reçu une réponse directe de Dieu sur le problème du mariage et du divorce. Cette révélation conforme aux Ecritures se trouve en totale contradiction avec ce que nous avons hérité des pensées traditionnelles et de ce qu’enseignent les dénominations. Celui qui prétend avoir déjà tout su sur ce thème, doit se laisser dire que Dieu ne peut pas du tout parler à un tel homme. De toute façon, cette affaire était si importante pour Dieu qu’Il est apparu personnellement dans la Nuée surnaturelle pour accorder à Son **serviteur** et prophète la révélation définitive. Tous ceux qui avec raison prétendent croire le Message de l’heure, respecteront cela.

-----------------------------------------

Ainsi, mes bien-aimés, nous devons comprendre, par la grâce de Dieu, qu’avant la seconde venue de Christ, la promesse devait s’accomplir, voici, je vous envoie, c’est ainsi dit le Seigneur, moi le Seigneur, je vous envoie, et ensuite il est dit: “celui que j’envoie, si vous le recevez, vous recevez le message, et vous recevrez les bénédictions de Dieu, vous me recevez, et vous recevez celui qui m’a envoyé”. Et mes bien-aimés, nous connaissons tous l’appel direct qui avait été donné à frère Branham, et j’aime vraiment le lire et le relire: «De même que Jean-**Bapt**iste fut envoyé, pour préparer la première venue de Christ, tu es envoyé avec un message, qui précédera la seconde venue de Christ». **Et encore, nous devons dire, malheur à celui qui change, malheur à celui qui ajoute, malheur à celui qui retranche un seul mot, et je dis ceci avec le respect divin envers la parole directe, que le Seigneur a dite à Son serviteur William Branham, et je l’ai écrite dans ma Bible devant moi, et frères et sœurs, ce texte a été changé par les frères aux Etats-Unis, ça, c’est une malédiction, qui est venue sur tous qui ne retournent qu’aux citations, et non à la Parole de Dieu; et les citations sont mal interprétées, et tous les frères apportent leurs propres interprétations, au sujet des tonnerres, le ministère du retour, la polygamie, et de différents sujets, sans retourner à la Parole de Dieu. Mais toujours dire, le prophète a dit, le prophète a dit. Le prophète n’a dit que ce que Dieu a déjà dit dans Sa Parole, mais ici, nous venons à un problème vraiment initial, qui se lève encore aujourd’hui, parmi ceux qui prétendent dire croire le message de l’heure.**

-------------------------------------------------------